



ARRÊTÉ N°2025-21

PORTANT INTERDICTION D'ACCES AUX LOCAUX DE L'INSTITUT

Le directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Considérant que le directeur est responsable de l'ordre et de la sécurité au sein de l'établissement ;

Considérant que Monsieur BARUT Xavier (ci-après nommé Monsieur BARUT) ne dispose ni du statut d'étudiant, ni du statut d'enseignant dans l'établissement ;

Considérant que Monsieur BARUT, par ses nombreuses venues sur site, importune les agents et les étudiants de l'établissement ;

Considérant que Monsieur BARUT porte oralement et publiquement, lors de ses venues sur site, des accusations calomnieuses à l'encontre de l'Institut, de ses étudiants et de ses membres, notamment de la direction de l'établissement ;

Considérant qu'à la suite des nombreuses venues de Monsieur BARUT, plusieurs étudiants aient révélés être inquiets de voir cette personne être présente dans l'établissement ;

Considérant que la présence de Monsieur BARUT dans l'enceinte de l'établissement étant source de désordre et de trouble à l'ordre public, il est urgent de lui interdire l'accès au sein de l'établissement ;

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur BARUT est interdit d'accès au bâtiment de l'Institut d'Études Politiques. Ce périmètre comprenant l'enceinte même de celui-ci et de ses abords.

Article 2 :

Le non-respect du présent arrêté entraînera la mise en œuvre par l'établissement de toute mesure permettant la garantie de l'ordre et de la sécurité.

Article 3 :

Le présent arrêté est en vigueur jusqu'à 30 jours calendaires après sa mise en application.

Article 4 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage dans les locaux de l'Université et d'une publication sur son site internet, après transmission au recteur de la région académique.

Fait pour valoir ce que de droit
À Pessac, le 8 septembre 2025
Monsieur Dominique Darbon
Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux

A red circular stamp of the University of Bordeaux is positioned over the signature. The stamp features a laurel wreath in the center, with the text 'SCIENTIÆ POBORBONENSIS' around the top edge and 'Université de Bordeaux' in the middle. A small red star is at the bottom center of the stamp. A black ink signature is written over the stamp.